

## Europe

### CELLULE D'ANALYSE EUROPÉENNE

#### RAPPORT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

SUR LA SUBSIDIARITÉ ET LA PROPORTIONNALITÉ - 18ÈME RAPPORT «MIEUX LÉGIFÉRER» 2010

COM (2011) 344 [INTRODUITE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE LE 10 JUIN 2011]

---

#### Aperçu

Document	communication; texte non destiné à un processus législatif
Domaine	Traité sur l'Union européenne: dispositions communes (art. 5) + Protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité

#### Les principes

<b>Subsidiarité</b>	<b>Proportionnalité</b>
article 5.3 (TUE)	article 5.4 (TUE)
domaine: compétences partagées <sup>1</sup> entre l'Union et les États membres	domaine: compétences exclusives de l'UE + compétences partagées entre l'Union et les États membres
<i>qui de l'UE ou des États membres doit intervenir?</i> Selon ce principe, l'Union agit seulement si une action prise à son niveau est susceptible de produire de meilleurs résultats que par la voie des États membres agissant seuls.	<i>comment l'UE doit-elle intervenir? Quelle forme son action doit-elle prendre?</i> Selon ce principe, le contenu et la forme de l'action de l'Union ne doivent pas excéder ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités.

Le Protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité<sup>2</sup> annexé aux Traités sur l'UE et au Traité sur le fonctionnement de l'UE décrit la procédure en la matière.

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 4 du TFUE, ces domaines sont: le marché intérieur, la politique sociale (pour les aspects définis dans les traités), la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et la pêche (à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer), l'environnement, la protection des consommateurs, les transports, les réseaux transeuropéens, l'énergie, la santé publique (enjeux communs pour les aspects définis dans les traités) et l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

<sup>2</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2004:310:0207:0209:FR:PDF>

NB. Bien que le protocole ne fasse plus référence aux notions de «nécessité» d'une action et de la «valeur ajoutée de l'action de l'UE», la Commission continue à prendre en compte ces critères.

## Synthèse

Il s'agit du 18<sup>ème</sup> rapport sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, et le second depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne qui a conféré un rôle accru aux parlements nationaux (voir article 12 TUE).

À la fin de 2010, la Commission avait transmis 82 projets de propositions législatives relevant du champ d'application du Protocole n° 2 et reçu 211 avis, parmi lesquels 34 soulevaient des problèmes en matière de subsidiarité.

NB. La proposition de directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi saisonnier (COM (2010) 379) a suscité le plus de réactions de la part des parlements nationaux; 9 chambres ont exprimé des préoccupations quant au respect du principe de subsidiarité.

## Travaux de la Chambre des représentants

Conformément à l'article 37bis du Règlement de la Chambre, les membres de la Chambre ont la possibilité d'exercer un contrôle de subsidiarité et de proportionnalité sur les projets d'actes législatifs adoptés par la Commission européenne.

- [http://www.lachambre.be/pdf\\_sections/publications/reglement/reglement\\_FR\\_07\\_2010.pdf](http://www.lachambre.be/pdf_sections/publications/reglement/reglement_FR_07_2010.pdf)

En 2010, la Chambre des représentants a rendu des avis de subsidiarité au sujet des projets d'actes législatifs suivants:

- initiative relative aux droits à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales;  
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/2523/52K2523001.pdf>
- propositions de conventions relatives au traitement et au transfert des données personnelles des passagers utilisant les transports aériens entre l'UE et l'Australie d'une part, entre l'UE et les Etats-Unis d'autre part;  
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/2536/52K2536001.pdf>
- initiative en vue d'une directive du Parlement européen et du Conseil relative à la décision de protection européenne (2010/0802 COD).  
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/2544/52K2544001.pdf>

Citons encore le récent avis de subsidiarité sur la proposition concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS):

- <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/1507/53K1507001.pdf>
- <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/1507/53K1507002.pdf>

## En savoir plus

Vous pouvez consulter le document via le lien ci-dessous:

➤ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0344:FIN:FR:PDF>

<b>Descripteurs Eurovoc:</b> institution de l'Union européenne, principe de proportionnalité, application du droit communautaire, principe de subsidiarité
--

Voyez également concernant cette matière le rapport de la Commission européenne COM (2011) 345 sur les relations entre la Commission européenne et les parlements nationaux, et notre fiche de synthèse à ce sujet sur: [www.ipex.eu](http://www.ipex.eu) (Documents→ Base de données législative→ COM/ année/ numéro→ Rechercher).

\* \*  
\*

Rédaction: Laurent Pottier